**Accompagnant/e d’élèves en situation de handicap (AESH)**

Les personnels AESH se voient confier des missions d’aide aux élèves en situation de handicap. Sous le contrôle des enseignants, ces personnels ont vocation à favoriser l’autonomie de l’élève, sans se substituer à lui sauf lorsque c’est nécessaire.

Contrat : CDD de 3 ans renouvelable 1 fois (puis proposition de CDI)  
Période d’essai de 3 mois.

Quotité de travail possible : 50% ou 62% et jusqu’à 82% ETP pour le second degré.

Les missions des AESH diffèrent en fonction des troubles des élèves à accompagner.

Conditions de recrutement :  
1 – Titulaire d’un baccalauréat ou d’un diplôme de même niveau (niveau IV) ou d’une qualification reconnue au moins équivalente à l’un de ces titres ou diplômes

2 – Titulaire d’un diplôme professionnel dans le domaine de l’aide à la personne : DEAES (diplôme d’Etat d’Accompagnant Educatif et Social) ou diplôme équivalent

3 – Personnes ayant exercé pendant 9 mois au moins dans les domaines de l’accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment les élèves ou les étudiants (contrats à l’appui)

Rémunération :

* indice de départ INM = 343 (343 x 4,85=1663,55 € brut mensuel) x Qté d’emploi (%)
* Participation employeur au financement d’une mutuelle (PSC) : 15 € mensuel

Besoins sur plusieurs secteurs géographiques : Valence d’Agen, Moissac, Lauzerte, Caussade, Grisolles, Verdun sur Garonne

Candidatures à adresser à : recrutement.ia82@ac-toulouse.fr